Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260116-BC2026_01_08-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 16

VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt six, le quatorze janvier
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Monsieur LE HIR François, Ploumoguer ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur KERMARREC André, Tréouergat (suppléant de Monsieur TREGUER Reun)

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu

Monsieur CARREGA David a été élu secrétaire de séance.

BC2026_01_08 : AIDE COMMUNAUTAIRE - TRÉOUERGAT - RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS - MÉDIATHÈQUE TI BRAS

Exposé

La Commune de Tréouergat a engagé un programme de travaux sur le bâtiment communal Ti Bras, comprenant notamment des opérations de rénovation thermique.

Ce bâtiment présente un intérêt patrimonial majeur pour la commune, dans la mesure où il constitue l’une des trois maisons de caractère du bourg.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260116-BC2026_01_08-DE

La commune a souhaité entreprendre une rénovation globale du bâti, avec une attention particulière portée à l'amélioration de sa performance énergétique, notamment par la reprise complète de l'isolation au moyen de matériaux biosourcés, compatibles avec la nature du bâtiment ancien.
Le projet répond également à des enjeux de cohésion sociale et de maintien des services de proximité.
De plus, l'aménagement des abords du bâtiment prévoit la création d'une voie douce, destinée à relier les lotissements existants au cœur du bourg ancien.
Les travaux sont assimilés à de la rénovation lourde. L'étude thermique prévoit un gain de +40% et un passage d'étiquette énergétique E à D, grâce aux travaux suivants :

Opérations	Prestataires	Montant éligible (€ HT)
Etude	Atelier Neizh – techniconsult - Secoba	6 864,78 €
Menuiseries extérieures	EURL Le Roux	23 047,62 €
Isolation des combles	L'HER SARL Gourmelon	3 920,15 €
Isolation des murs	FOREST	35 676,46 €
Isolation du sol	SALAUN Carrelages	1 406,79 €
Ventilation	ARZUR Energie	8 029,19 €
	Montant éligible	**78 944,99 €**
	Aide Communautaire (20%)	**15 789,00 €**

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de communes ;
VU le Plan Climat Air Energie Territorial adopté par Pays d'Iroise Communauté ;
VU le guide des aides communautaires ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire est invité à :
- APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours « rénovation thermique des bâtiments » à hauteur de 15 789 € à la commune de Tréouergat, pour le programme de travaux de rénovation thermique du bâtiment communal Ti Bras ;
- AUTORISER le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260116-BC2026_01_08-DE

Le Président,

M. TALARMIN André